

Montréal, le 28 novembre 2019

**Sujet : Présentation à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la Protection de la jeunesse**

Bonjour à tous,

Madame la présidente, nous tenons en tout premier lieu à vous remercier de nous accorder le privilège de faire entendre nos voix pour ne pas dire nos "cris du cœur" dans le cadre de cette importante Commission sur les droits des enfants et la Protection de la jeunesse.

Notre contribution s'intéresse au volet du développement des compétences et la formation des intervenants, des gestionnaires, des professionnels de soutien clinique, des familles d'accueil et de partenaires qui œuvrent auprès des jeunes en difficulté et leur famille. Mais plus spécifiquement, en protection de la jeunesse et en réadaptation puisqu'il s'agit du domaine de notre expertise développée sur près de 40 ans au sein du réseau de la santé et des services sociaux dont plusieurs années sur le terrain à titre d'intervenante à la DPJ, d'éducatrice et de chef de service en centre jeunesse.

Nous allons, ma collègue et moi, nous partager le temps de présentation.

Comme le dit si bien l'adage " Le passé est garant de l'avenir", nous procéderons tout d'abord, à dresser un bref historique des actions, "porteuses d'espoir pour ce réseau souvent malmené", posées entre la fin des années '90 jusqu'à ce jour. Puis, nous compléterons cette présentation, en vous partageant nos inquiétudes sur certains enjeux mais aussi des pistes de réflexion et d'action.

***Une histoire qui se répète...***

Les tristes évènements d'avril dernier rappellent étrangement et malheureusement le contexte de la fin des années '90 : réorganisation structurelle de 1993 avec la fusion des services de protection et de réadaptation, la déstabilisation des équipes, l'ébauche du partenariat avec les CLSC, et surtout, les nombreuses critiques sous formes de rapports (dont vous avez à vos côtés un principal auteur de trois d'entre eux, M. André Lebon) et la triste histoire du bourreau de Beaumont dans la région de Québec, qui mettent en évidence des lacunes importantes sur le plan de l'organisation des services, et de manière encore plus cruciale, sur le plan des compétences requises pour intervenir en protection de la jeunesse.

***Le Programme de développement des pratiques et le Programme national de formation***

Ces différentes charges contre les services de protection ont mené, en 2000, à la mise en place du Programme de développement des pratiques (PDP). Il s'agissait

d'un programme de développement organisationnel centré sur les besoins des jeunes en difficulté et leur famille, l'intervention clinique et les processus de gestion.

Ce projet structurant de l'ensemble des centres jeunesse (CJ), soutenu par le MSSS et sous la responsabilité de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) comprenait trois volets : les pratiques et instruments recommandés (Avis produits par l'ACJQ), les conditions et standard de pratiques (normes de pratique) et le Programme national de formation communément appelé le PNF que nous présenterons brièvement maintenant.

Le PNF avait comme mission première de procéder à une mise à niveau des compétences des intervenants, et ainsi, pallier au manque de préparation adéquate de ces derniers par les maisons d'enseignement. Le PNF proposait un modèle systémique de formation en cours d'emploi axé sur le développement des compétences visant la reconnaissance de la complexité du travail de l'intervenant mais également du gestionnaire.

Il offrait, aux gestionnaires des centres jeunesse et des CLSC, un ensemble de notions relatives à la vision et à la mission des services de 1<sup>e</sup> ligne, de protection et de réadaptation, à la gestion des individus et des équipes de même que le rôle du supérieur immédiat au regard du transfert des apprentissages des intervenants participant aux formations. Un condensé des notions les plus pertinentes à leur champ d'action était également offert aux professionnels de soutien clinique. Il faut ici se rappeler que les conditions gagnantes aux changements de comportements qui mènent à des changements de pratiques, résident dans l'existence d'un programme de formation dynamique mais surtout, dans le fait que la formation soit un projet d'établissement qui s'appuie sur une organisation facilitante, qui respecte certaines conditions logistiques et soutient l'application des notions dans leur intégralité.

Pour les intervenants, le PNF offrait un parcours se concrétisant à l'intérieur d'une démarche cohérente de formations débutant avec un "Tronc commun réseau" pour tous en provenance tant des CLSC que des centres jeunesse. Il se poursuivait avec des formations dites génériques, en lien avec les différentes missions (1<sup>e</sup> ligne, Protection, Réadaptation et Jeunes contrevenants). Il se complétait avec des formations spécialisées portant sur les principales problématiques à la fois communes et spécifiques aux intervenants des différentes missions. L'engagement des directions d'établissement a rendu obligatoires les formations des intervenants et des gestionnaires dans toutes les régions du Québec assurant ainsi une vision et un langage communs ainsi qu'une harmonisation des pratiques dans les différentes sphères d'intervention.

Le PNF a soulevé énormément d'enthousiasme au cours des années intensives de son implantation. Après plusieurs années de crise et de morosité, le fait de remobiliser l'action de tous les acteurs vers un but unique, le bien-être de l'enfant et de sa famille, est apparu comme une bouffée d'air frais.

Une première secousse a ébranlé le PNF en 2008 lorsque le MSSS a sonné l'arrêt de sa contribution financière, limitant celle-ci uniquement aux projets liés à ses priorités. Dès lors, s'est amorcé un long effritement du programme de formation faute de ressources pour maintenir un coût raisonnable de dispensation pour les établissements.

Parallèlement, le MSSS mandatait un comité, présidé par monsieur Jean-Pierre Duplantie, pour examiner le développement de la mission universitaire dans les établissements du domaine des services sociaux et formuler des recommandations visant son actualisation.

### ***Le Réseau Universitaire Intégré Jeunesse : Une histoire de partenariats***

Après examen du rapport et de ses recommandations, déposé en 2005, la Conférence des directeurs généraux des centres jeunesse accepte l'idée d'explorer la mise sur pied d'un Réseau Universitaire Intégré Jeunesse (communément appelé le RUIJ). Cette démarche devait se réaliser selon une approche inclusive visant la mobilisation progressive de tous les acteurs du programme "Jeunes en difficulté" tant des CJ que des CLSC devenu depuis des CSSSS, et ce, à partir de regroupements d'intérêts. Le RUIJ projetait également la création de "ponts" entre les milieux de pratique, d'enseignement et de recherche ainsi que les ordres professionnels, afin de procurer des lieux communs de partage, de réflexion et de concertation.

Le RUIJ devenait opérationnel en 2009 avec l'instauration de sa structure de gouvernance à laquelle participaient les CJ, les CSSS, leur Association respective, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), les Agences régionales de santé et de services sociaux et le MSSS. Le RUIJ, lancé officiellement en 2010, n'est plus soutenu en tant qu'instance mais recevrait toujours à ce jour une contribution financière du MSSS. La réflexion portant sur la place et le rôle des Réseaux universitaires intégré en santé (RUIS) prévoit l'intégration du volet social à celui de la santé menant par le fait même à l'abandon d'un RUIJ distinct. Dans ces circonstances, le MSSS a renoncé à la poursuite des activités du RUIJ.

Un partenariat fonctionnel fût établi entre les deux centres jeunesse-institut universitaire, Montréal et Québec, pour le bon fonctionnement du RUIJ.

Le RUIJ acceptait en 2012, sous la recommandation des directeurs généraux des CJ et de l'ACJQ, d'assurer la relève du PNF en matière de formation. Des difficultés financières, le besoin de revoir le modèle de gestion de la formation et la nécessité d'emprunter le virage technologique des formations en ligne justifiaient cette requête. Dès lors, le MSSS acceptait de soutenir financièrement l'exploration et le choix d'un modèle assurant la réponse aux besoins de formation liés au programme "Jeunes en difficulté".

Conséquemment, le RUIJ s'est doté d'une structure intégrant le Carrefour de formation. Celui-ci a pour mission : *d'offrir une formation en réseau basée sur les connaissances et les meilleures pratiques cliniques dans le but de soutenir la qualité*

*de l'intervention auprès des jeunes en difficulté et leur famille, et ce, par le développement continu des compétences des intervenants et des gestionnaires. La mise en œuvre du Carrefour a bénéficié d'un soutien financier de l'ACJQ et du MSSS.*

Le développement du RUIJ et du Carrefour de formation a été fortement impacté suite à l'adoption en 2015 de la loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux. Cette dernière a provoqué une véritable onde de choc à la suite des changements de structures mis de l'avant, délogeant au passage un nombre important de partenaires de la première heure du RUIJ. En l'absence de ces derniers et d'une méconnaissance de son historique par les nouveaux décideurs et partenaires, la mission première du RUIJ y compris celle du Carrefour, sont laissées en plan sans qu'aucune décision officielle ne soit prise à ce jour sur leur existence.

### ***Le Carrefour de formation du RUIJ : Une offre de formation qui se distingue***

Le Carrefour de formation, dans ce contexte, poursuit ses activités et tente de maintenir une offre de formations dédiée au personnel des établissements qui intervient auprès d'une clientèle hautement vulnérable sans faire de compromis sur la qualité des contenus et selon une approche pédagogique qui tient compte de la complexité de l'intervention et de la réalité des terrains.

Cette offre de formation dont vous avez reçu copie, porte le patrimoine du PNF et également de nouveaux contenus enseignés nulle part ailleurs selon une formule mixte (en ligne et en présentiel), notamment, les étapes du processus d'intervention à la DPJ, le concept d'attachement à l'enfance, à l'adolescence incluant l'intervention appropriée selon le profil de l'enfant, et d'autres, comme l'évaluation et le traitement des situations d'abus sexuels, pour n'en nommer que quelques-uns. Certains contenus s'adressent spécifiquement aux jeunes intervenants qui accèdent au milieu de travail sans préparation suffisante et adéquate pour intervenir dans des situations de gestion de risque élevé où le jugement clinique doit s'appuyer sur un bagage de connaissances essentielles, un encadrement étroit et une supervision adéquate.

Plusieurs contenus sont également dispensés à des intervenants d'organismes communautaires, des centres de pédiatrie sociale, du milieu scolaire, des centres de la petite enfance (CPE) et des familles d'accueil.

L'offre du Carrefour se distingue d'un "catalogue" en préconisant une vision intégrée de la formation dans un processus de gestion et de développement continu des compétences telle que mise initialement de l'avant par le PNF. Notons que ce modèle d'ingénierie de formation figure toujours parmi les meilleures pratiques de gestion de la formation continue. Un volet de l'offre est toujours dédié aux gestionnaires et aux professionnels de soutien clinique qui encadrent les intervenants afin qu'ils aient accès aux bonnes pratiques de gestion et de supervision.

L'offre du Carrefour se distingue également par la formation, l'accréditation et l'encadrement d'un réseau de plus de 300 formateurs majoritairement au sein de leur établissement et en prêt de service à travers tout le Québec. Ce qui a comme effet de diminuer de manière très importante les coûts de formation et de maintenir l'expertise dans le milieu clinique.

Tout comme pour le RUIJ, nous trouvons important de repréciser que l'avenir du Carrefour demeure à ce jour incertain en raison du modèle de Formation Continue Partagée (FCP) mis de l'avant par le MSSS dans la foulée de la réforme.

Sous l'égide des quatre centres hospitaliers universitaires (CHU) la FCP assure la coordination nationale de la formation continue incluant l'analyse des besoins et le développement des formations. Il dispose également d'une plateforme numérique où sont déposés des contenus de formation en provenance de tous les établissements et de toutes les missions confondues du réseau de la santé et des services sociaux.

Ce modèle nous inquiète au plus haut point car bien qu'il vise l'accessibilité à de bonnes formations, il représente ni plus ni moins qu'un catalogue de formations où les établissements sont laissés à eux-mêmes quant à l'utilisation, l'adaptation et la dispensation des formations. Certes, ces formations constituent un attrait en raison de leur gratuité (bien qu'une ponction est faite annuellement dans le budget de formation des établissements) mais (permettez-nous d'emprunter cette expression) aucun service n'est fourni ni pendant ni "après-vente". Ce qui à nos yeux représente un non-sens au regard de tous les efforts humains et financiers consentis, tant par les établissements que par le MSSS, au cours des vingt dernières années afin de tendre vers les meilleures pratiques de gestion de la formation.

#### ***Quelques pistes de réflexion pour alimenter la Commission***

Dans l'optique de contribuer à l'amélioration de la qualité des services en protection de la jeunesse, nous souhaitons conclure notre exposé en vous partageant nos cris du cœur en regard des enjeux actuels autour de la formation.

- Restaurer une gouvernance clinique provinciale jeunesse pour assurer un rôle de "chien de garde" et un leadership dans la promotion des connaissances issues de la recherche, des meilleures pratiques, des programmes qui en découlent et soutenir leur déploiement. De plus, considérons que notre réseau ne bénéficie pas, à l'instar du domaine de la santé, d'un leadership affirmé des Ordres professionnels.
- Reconsidérer, en raison de la complexité et du niveau de gestion de risque dans l'intervention en Protection de la jeunesse, la légitimité d'une offre de formation spécialisée jeunesse à part entière, sans la noyer parmi l'ensemble des formations du réseau de la santé et des services sociaux, toutes missions confondues. Certaines formations devraient être obligatoires afin de garantir la qualité de l'intervention. De plus, l'ensemble des formations essentielles

doit s'inscrire dans une démarche d'apprentissage en continu et non laissé de manière aléatoire aux établissements tant dans l'adaptation des contenus, la dispensation des formations que dans l'encadrement des formateurs.

- Remettre à l'avant plan un modèle de développement continu des compétences inscrit dans les processus de gestion notamment, la supervision clinique, l'évaluation de la contribution et le plan individuel de développement des compétences de façon à dispenser à la bonne personne, la bonne formation au bon moment avec le bon suivi.
- Soutenir la compétence des gestionnaires dans la gestion d'équipe de manière à valoriser le travail en équipe, et voir à une organisation du travail où la responsabilité de l'intervention ne repose pas uniquement sur les épaules d'un seul intervenant. Rappelons-nous que chaque situation d'enfant prise en charge par la DPJ est toujours "plus grande" que ce qu'un intervenant seul peut porter comme responsabilité. Ce travail exigeant et complexe doit pouvoir s'appuyer sur la possibilité de recul et le soutien qu'offrent des regards différents et croisés apportés par une équipe de travail.
- Assurer aux gestionnaires, une meilleure connaissance et compréhension des principaux enjeux liés à la formation (un moyen et non une fin), et préciser leur rôle dans le transfert des apprentissages en vue d'atteindre les changements de pratique souhaités. Une formation seule n'atteindra jamais les effets escomptés sans la mise en place de conditions pour faciliter l'intégration à la pratique des savoirs, des savoir-faire et des savoirs être.
- Assurer un encadrement des formateurs et exercer une vigilance quant à l'utilisation de contenus hautement sensibles et qui, "mal enseignés", pourraient porter préjudice aux enfants et à leur famille.
- Admettre la nécessité d'accorder l'énergie requise à la mise en place des conditions propices à l'implantation de modèles et/ou programmes d'intervention issus des meilleures pratiques. En d'autres mots, dispenser la formation est une chose, passer en mode implantation des modèles et/ou programmes en est toute autre. Au-delà des connaissances, permettre aux intervenants de sortir de l'impuissance qui accompagne trop souvent, hélas, le manque de moyens et d'accompagnement à l'application de celles-ci. Actuellement, les échos du réseau ne font aucunement mention de l'importance pourtant cruciale de cet aspect de l'après formation.
- Confier officiellement le mandat de la formation spécialisée Jeunesse à une structure ou une instance dont la mission sera, grâce à un modèle d'ingénierie de formation, de participer en concertation avec les établissements à l'évaluation des besoins prioritaires de développement des compétences, de procéder à l'élaboration des formations à l'aide d'experts reconnus tant au plan des contenus qu'au plan techno pédagogique, à leur

dispensation dans toutes les régions, à leur évaluation, et ce, dans le but d'assurer la qualité des formations nécessaires à l'harmonisation et la cohésion des bonnes pratiques cliniques à travers tout le Québec.

- Pouvoir compter sur un leadership fort et soutenu du MSSS pour remobiliser les forces du réseau d'intervention auprès des jeunes en difficulté et leur famille.
- Mettre sur pied un comité expert pour revoir le modèle de formation offert au réseau jeunesse et les possibilités de la plateforme numérique de la formation continue partagée, avant d'agir de façon unilatérale et d'imposer un modèle unique et uniforme à la santé et services sociaux confondus et à un secteur aussi sensible que la protection de la jeunesse.

Pour conclure cette présentation, loin de nous l'idée de prôner un retour en arrière. Par ailleurs, nous souhaitons que vous puissiez appuyer les réflexions en cours sur des solutions ayant déjà faits leurs preuves afin de propulser le réseau jeunesse sur les nouvelles bases des réalités contextuelles et organisationnelles actuelles.

Veillez, madame, recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Demeurant disponibles,

**Ginette Sarrazin**

Directrice du Programme National de Formation (PNF) 2000-2009

Coordonnatrice du programme S'occuper des enfants (SOCEN) 2009-2012

Coordonnatrice du Réseau Universitaire Jeunesse (RUIJ) 2012-2014

Responsable pédagogique du Carrefour de formation du RUIJ 2014-2015

Consultante autonome et formatrice

████████████████████

**Danielle Lalande**

Coordonnatrice dotation et développement des ressources humaines

Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire (CJM-IU) 2003-2008

Directrice adjointe aux services professionnels et affaires universitaires

Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire (CJM-IU) 2008- 2014

Coordonnatrice du Carrefour de formation du RUIJ (2014-2016)

Consultante autonome

████████████████████



## OFFRE DE FORMATION 2019-2020



Formations à l'intention des intervenants, des professionnels de soutien clinique et des gestionnaires œuvrant auprès des jeunes en difficulté et leur famille.

Prix d'excellence  
en formation  
continue  
SOFEDUC

Pour sa contribution  
au développement de  
la formation continue  
et à la promotion  
des UEC

Le Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ) est heureux de vous présenter son offre de formation 2019-2020.

L'offre du Carrefour de formation du RUIJ s'inscrit dans le parcours de qualification en intervention jeunesse. Elle se concrétise dans une offre de formation continue visant le développement des compétences des intervenants, des professionnels de soutien clinique et des gestionnaires œuvrant auprès des jeunes en difficulté et leur famille.

Des formations sont offertes sous chacune des catégories et les fiches descriptives de chaque module de formation sont disponibles sur le site Internet du RUIJ : [www.ruij.qc.ca/formations.html](http://www.ruij.qc.ca/formations.html).

### INTERVENTION ENCADREMENT CLINIQUE

L'offre de formation continue du RUIJ se concrétise dans le parcours d'apprentissage suivant :



# FORMATIONS INTERVENTION RÉSEAU

Module	Titres	Nombre d'heures	Nombre maximum de participants	Modalités		Missions			
				Présentiel	En ligne	Première ligne	Protection jeunesse	Réadaptation	Adolescents contrevenants
CHARLIE-1	<b>Le contexte légal et organisationnel de la pratique sociale auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.</b>	13 h	20	○		✓	✓	✓	✓
CHARLIE-2	<b>La conceptualisation, la préparation et la réalisation de l'intervention</b>	13 h	20	○		✓	✓	✓	✓
CHARLIE-3	<b>Le développement de l'enfant et de l'adolescent</b>	13 h	20	○		✓	✓	✓	✓
CHARLIE-4	<b>La sécurité de l'intervenant</b>	6.5 h	20	○		✓	✓	✓	✓
CHARLIE-5	<b>L'intervention auprès des jeunes en difficulté</b>	13 h	20	○		✓	✓	✓	✓
CHARLIE-1 AMALGAMATED Communauté autochtones	<b>Legal and Organizational Context of Social Practice with Troubled Youths and their Families. Conceptualizing, Preparing and Carrying out an Intervention</b>	19.5 h	20	○		✓	✓	✓	✓
CHARLIE-2 AMALGAMATED Communautés autochtones	<b>Assessing Child and Adolescent Development, Assessing and Managing Risk, Working in Collaboration and Partnership</b>	19.5 h	20	○		✓	✓	✓	✓
<b>Nouveau</b> ISP Communautés autochtones	<b>ISP Training: working together for our children and families</b>	13 h	20	○		✓	✓		

# FORMATIONS INTERVENTION RÉSEAU

Module	Titres	Nombre heures	Nombre maximum de participants	Modalités		Missions				
				Présentiel	En ligne	Première ligne	Protection jeunesse	Réadaptation	Adolescents contrevenants	
ATTACHEMENT	<b>Programme Attachement – Fiches descriptives disponibles au <a href="http://www.ruij.qc.ca">www.ruij.qc.ca</a></b>									
	<b>La théorie de l'attachement : une boussole pour l'intervention</b>	13 h	20	<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Trois ateliers d'animation – Appropriation et transfert des apprentissages – La théorie de l'attachement : une boussole pour l'intervention</b>	3 x 2 h	10	<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Pour une pratique centrée sur la théorie de l'attachement</b> (Prérequis : Théorie de l'attachement : une boussole...)	13 h	20	<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Pour une pratique centrée sur la théorie de l'attachement, adaptée pour les familles d'accueil</b>	13 h	20	<input type="radio"/>						
	<b>Activités de soutien à l'appropriation de la pratique centrée sur la théorie de l'attachement et accréditation pour l'analyse de la grille d'observation des indices de sécurité affective</b>	18 h			coaching	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Attachement : Modèle d'intervention relationnelle auprès des enfants 0 – 5 ans</b> (Prérequis: Théorie de l'attachement)	13.5 h	20	<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>La théorie de l'attachement à l'adolescence : pour un accompagnement plus sensible</b> (Prérequis : Théorie de l'attachement)	13.5 h	20	<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

# FORMATIONS INTERVENTION RÉSEAU

Module	Titres	Nombre heures	Nombre maximum de participants	Modalités		Missions			
				Présentiel	En ligne	Première ligne	Protection jeunesse	Réadaptation	Adolescents contrevenants
SEXUALITÉ	<b>Problèmes de comportement chez les jeunes: de la réaction à la compréhension pour mieux intervenir</b>	13 h	20	<input type="radio"/>		✓	✓	✓	✓
GED	<b>Grille d'évaluation de l'enfant de 0 à 5 ans (CLIPP)</b>	6.5 h	20	<input type="radio"/>		✓	✓	✓	
CDAS	<b>Child development assessment scale 0 to 5 years old (CLIPP)</b>	6.5 h	20	<input type="radio"/>		✓	✓	✓	
ICBE-1	<b>Inventaire concernant le bien-être de l'enfant – ICBE (Volet 1)</b>	19.5 h	15	<input type="radio"/>		✓	✓		
ICBE-2 Activité de suivi	<b>Activité de suivi – ICBE (Volet 2)</b> (À suivre 5 à 6 mois après la formation ICBE de 3 jours)	19.5 h	15	<input type="radio"/>		✓	✓		
ICBE-3 Rafraîchissement	<b>Activité de rafraîchissement – ICBE (Volet 3)</b> (À suivre au besoin après avoir suivi la formation initiale)	19.5 h	15	<input type="radio"/>		✓	✓		
FDF	<b>Formation des formateurs</b> (Version anglaise disponible)	19.5 h	16	<input type="radio"/>		✓	✓	✓	✓
À VENIR	<b>Programme : Planter Ma famille, ma communauté. Processus décisionnel en équipe. / Devenir facilitateur</b>	6.5 h	20	<input type="radio"/>		✓	✓		

# FORMATIONS INTERVENTION SPÉCIFIQUE

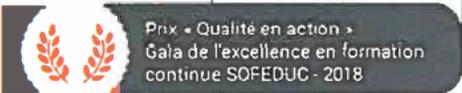
Module	Titres	Nombre heures	Nombre maximum de participants	Modalités		Missions			
				Présentiel	En ligne	Première ligne	Protection jeunesse	Réadaptation	Adolescents contrevenants
<b>Nouveau</b> RTS	<b>Les activités de réception et de traitement des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse</b>	13 h	16	○			✓		
É/O- ÉVALUATION	<b>L'activité d'évaluation du DPJ à l'étape E/O dans le contexte des activités réservées</b>	13 h	20	○	🌐		✓		
É/O-ORIENTATION	<b>L'activité d'orientation du DPJ à l'étape E/O</b>	13 h	20	○	🌐		✓		
ENCADREMENT INTENSIF-1	<b>L'hébergement dans une unité d'encadrement intensif</b>	6.5 h	20	○				✓	
ENCADREMENT INTENSIF-2	<b>Intervention de réadaptation dans une unité d'encadrement intensif</b>	13 h	20	○				✓	
MOD. PSYCHO	<b>La planification et l'évaluation-post intervention d'une activité individuelle ou de groupe à l'aide du modèle psychoéducatif</b>	20 h	20	○	🌐			✓	
LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE	<b>Aspects juridiques de la protection de l'enfance et de la jeunesse centrée sur la famille</b>	20 h	20	○			✓		
MÉDIATION	<b>L'approche médiation</b>	19.5 h (2+1j)	20	○		✓	✓	✓	

 Prix Gilles-Gendreau 2018 de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

# FORMATIONS INTERVENTION SPÉCIFIQUE

Module	Titres	Nombre heures	Nombre maximum de participants	Modalités		Missions			
				Présentiel	En ligne	Première ligne	Protection jeunesse	Réadaptation	Adolescents contrevenants
JEUNES CONTREVENANTS MODULE-1	Les composantes cliniques et juridiques de l'intervention auprès des adolescents contrevenants	19.5 h	20	<input type="radio"/>					<input checked="" type="checkbox"/>
JEUNES CONTREVENANTS MODULE-2	L'évaluation différentielle des adolescents contrevenants	19.5 h	20	<input type="radio"/>					<input checked="" type="checkbox"/>
JEUNES CONTREVENANTS	Activité d'appropriation sur le calcul des peines	13 h	20	<input type="radio"/>					<input checked="" type="checkbox"/>
ABUS SEXUEL É/O	Abus sexuel : comprendre et intervenir Volet Évaluation/orientation	19.5 h	20	<input type="radio"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
ABUS SEXUEL AM	Abus sexuels: comprendre et intervenir Volet Application des mesures	19.5 h	20	<input type="radio"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Nouveau</b> ABUS SEXUEL RTS	Abus sexuels: comprendre et intervenir Volet Réception et rétention des signalements	19.5 h	20	<input type="radio"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
ABUS PHYSIQUES	Abus physiques	19.5 h	20	<input type="radio"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
PQJ	Formation des intervenants à l'application du programme de qualification des jeunes en centre jeunesse	13 h	20	<input type="radio"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	
VISITES SUPERVISÉES	Pour des visites supervisées bienveillantes en protection de la jeunesse	19.5 h	20				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
PRÉVENTION SUICIDE	Les adolescents de 14 ans et plus vulnérables au suicide : notre rôle et nos responsabilités	14 h	18*	<input type="radio"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

\*Entre 12 et 18 participants maximum



# FORMATIONS INTERVENTION SPÉCIFIQUE

Module	Titres	Nombre heures	Nombre maximum de participants	Modalités		Missions			
				Présentiel	En ligne	Première ligne	Protection jeunesse	Réadaptation	Adolescents contrevenants
À VENIR	AA-ART	20 h	20	<input type="radio"/>					<input checked="" type="checkbox"/>
À VENIR	ISO-STRESS			<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
À VENIR	SOCEN	13 h	20	<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

# FORMATIONS ENCADREMENT CLINIQUE GESTION

Module	Titres	Nombre heures	Nombre maximum de participants	Modalités		Missions				
				Présentiel	En ligne	Première ligne	Protection jeunesse	Réadaptation	Adolescents contrevenants	
<b>Programme d'encadrement clinique des nouveaux intervenants des CISSS et CIUSSS Dans le cadre du programme de formation CHARLIE</b>										
PEC-1	L'organisation des services									
PEC-2	L'intervention									
PEC-3	Le contexte de demande en CSSS									
GESTION	<b>La gestion stratégique dans un réseau intégré de services : Leadership, gestion et amélioration de la performance</b> (Version anglaise disponible)	13 h	20	○		✓	✓	✓	✓	
	<b>La diversité au travail : Gérer les différences individuelles au travail</b> (Version anglaise disponible)	13 h	20	○		✓	✓	✓	✓	
	<b>La gestion du transfert d'apprentissage : Rôle du gestionnaire dans le développement de la compétence du personnel</b> (Version anglaise disponible)	13 h	20	○		✓	✓	✓	✓	
	<b>La gestion d'équipe : Former des équipes de travail performantes</b> (Version anglaise disponible)	13 h	20	○		✓	✓	✓	✓	
	<b>Supervision et appréciation de la contribution</b> (Version anglaise disponible)	13 h	20	○		✓	✓	✓	✓	
	<b>Activité de suivi du module Supervision</b>	19.5 h	20	○		✓	✓	✓	✓	
	<b>Condensé préparatoire à la formation : Supervision et appréciation de la contribution</b>	19.5 h	20	○		✓	✓	✓	✓	

À VENIR

# FORMATIONS SOUTIEN CLINIQUE

Module	Titres	Nombre heures	Nombre maximum de participants	Modalités		Missions			
				Présentiel	En ligne	Première ligne	Protection jeunesse	Réadaptation	Adolescents contrevenants
SOUTIEN CLINIQUE	<b>Rôle du professionnel de soutien clinique dans le développement de la compétence du personnel</b>	19.5 h	20	<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Supervision et soutien clinique du personnel</b>	13 h	20	<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Activité de suivi Supervision et soutien clinique du personnel</b>	6.5 h	20	<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>NOUVEAU</b>	<b>Condensé préparatoire à la formation : Supervision et soutien clinique du personnel</b>	13 h	20	<input type="radio"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## POUR LES RESPONSABLES DE FORMATION

1. Selon la formation que vous souhaitez offrir, les modalités pour établir les arrangements avec le formateur diffèrent selon qu'il s'agit d'un formateur interne à votre établissement, d'un formateur en prêt de service d'un autre établissement ou d'un formateur contractuel. Vous trouverez la liste des formateurs lorsque vous créez un groupe dans l'Outil de gestion de la formation TELUQ pour le Carrefour de formation du RUIJ. Dans le doute, communiquer avec le secrétariat du Carrefour de formation du RUIJ.
2. Les coûts de la formation sont établis en fonction des conditions d'exercice des formateurs auxquels s'ajoute un coût de redevances de 500\$\* par module de formation.
3. Les demandes de formation de nouveaux formateurs doivent être adressées au secrétariat du Carrefour de formation du RUIJ. Nous conviendrons ensemble des modalités qui sauront répondre à vos besoins.

Pour connaître les modalités qui vous permettront de planifier vos formations, nous vous référons au document «La gestion de la formation...une responsabilité partagée», disponible sur le site du RUIJ, [www.ruij.qc.ca](http://www.ruij.qc.ca)

\*Tarif pour les CISSS et CIUSSS



Pour les demandes extérieures au réseau de la santé et des services sociaux ou pour un besoin d'assistance en lien avec la présente offre de formation, nous vous invitons à communiquer avec :

Le secrétariat du Carrefour de formation du RUIJ : 514-896-3383



Réseau universitaire  
intégré jeunesse

Carrefour de  
Formation



## Informations générales

### LE RUIJ

Le concept du Réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ) a vu le jour en 2008. Ce réseau unique dans le domaine social a commencé à se tailler une place de plus en plus importante au sein du programme Jeunes en difficulté du MSSS. Depuis sa création, le RUIJ s'est donné comme mission d'animer un vaste réseau de liens et d'échanges entre les établissements (CISSS et CIUSSS), les maisons d'enseignement, les ordres et associations professionnelles, ainsi que les partenaires du domaine de l'intervention auprès des jeunes en difficulté et leur famille. La formation étant un puissant levier pour le développement et le maintien d'une offre de services de qualité aux jeunes, le RUIJ opère depuis le 1er avril 2014 le Carrefour de formation du RUIJ, une instance qui porte une offre de formation à l'ensemble du réseau.

### LE CARREFOUR DE FORMATION DU RUIJ

#### MISSION

Le Carrefour de formation a pour mission d'assurer une offre de formation en réseau visant à soutenir la qualité de l'intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille. Fondée sur les connaissances les plus à jour et les meilleures pratiques, cette offre de formation assure le développement continu des compétences cliniques et de l'encadrement clinique.

#### OBJECTIFS

Cette mission se déploie à travers les quatre objectifs suivants :

- **Concevoir, élaborer, mettre à jour et adapter des activités/produits de formation.**
- **Mettre en place un réseau de diffusion de la formation** qui tient compte de l'analyse des besoins de formation des établissements et de la disponibilité des ressources. Ce réseau de diffusion utilise diverses modalités telles ; le présentiel, la salle de formation virtuelle, l'apprentissage en ligne, etc.
- **Développer des outils** pour soutenir l'appropriation et l'utilisation des connaissances acquises en formation.
- **Promouvoir** et mettre à contribution au bénéfice du réseau, **l'expertise** développée au Carrefour de formation du RUIJ et par les établissements partenaires.

### CLIENTÈLE VISÉE

La clientèle visée par le Carrefour de formation du RUIJ est principalement celle des professionnels qui œuvrent auprès des jeunes en difficulté et leur famille : intervenants, professionnels de soutien clinique et gestionnaires.

### MODÈLE DE FORMATION

Le modèle de formation retenu par le RUIJ est novateur et à la fine pointe des connaissances liées aux pratiques éducatives et à la formation continue. Ce modèle puise son inspiration dans les champs d'études des professions s'adressant à autrui et de la professionnalisation au sens de la qualification continue des principaux acteurs de l'intervention auprès des jeunes en difficulté et leur famille.

Celui-ci repose sur la reconnaissance des acquis et de l'expérience, l'alternance entre les moments d'appropriation et d'utilisation des connaissances, l'invitation à la réflexivité sur la pratique, le développement d'une identité professionnelle et l'interdisciplinarité.

Cette reconnaissance des acquis et de l'expérience de chaque participant susceptible de participer à une formation doit s'actualiser AVANT la tenue de celle-ci. Le choix des personnes qui composeront le groupe de formation à un impact considérable sur la disposition de celles-ci au regard des apprentissages proposés, la pertinence de ces mêmes apprentissages pour leur développement professionnel et souvent, sur le climat d'apprentissage qui prévaut dans un groupe. Ainsi, la bonne personne à la bonne formation au bon moment et bénéficiant du bon soutien, demeure la condition assurant le renforcement de l'appropriation des connaissances PENDANT la formation et leur utilisation dans la pratique APRÈS celle-ci complétée. Ce qui constitue par le biais de sa stratégie formation, la visée de toute organisation.

### L'OFFRE DE FORMATION

Le Carrefour de formation du RUIJ propose une offre de formation constituée de parcours d'apprentissages continus :

- À la fois communs et spécifiques aux différents cadres législatifs qui régissent l'intervention dans les établissements;
- Répondant à des besoins prioritaires de développement établis en concertation avec les principales instances partenaires;
- Reconnus par les ordres professionnels et la SOFEDUC; la majorité des formations sont accréditées par l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec;
- Un calendrier provincial est rendu disponible pour informer de la dispensation des formations à travers les régions.

### LA GESTION DE L'OFFRE DE FORMATION

La gestion de l'offre de formation réseau comprend un ensemble de responsabilités spécifiques et partagées sur les plans provincial, régional et local, entre le RUIJ et les principaux acteurs que sont le MSSS et les établissements.

### LES FORMATEURS

Le Carrefour de formation du RUIJ se compose d'un réseau de formateurs qualifiés qui se déploie selon les besoins et les ressources des établissements ou en fonction du degré d'expertise requis par certaines thématiques de formation.

\* du RUIJ a bénéficié du soutien financier du MSSS et de l'ACJQ pour la mise en œuvre du Carrefour de formation.

## POUR LES RESPONSABLES DE FORMATION

1. Selon la formation que vous souhaitez offrir, les modalités pour établir les arrangements avec le formateur diffèrent selon qu'il s'agit d'un formateur interne à votre établissement, d'un formateur en prêt de service d'un autre établissement ou d'un formateur contractuel. Vous trouverez sur le site du RUIJ la liste de ces formateurs ainsi que les formations pour lesquelles ils sont accrédités.
2. Les coûts de la formation sont établis en fonction des conditions d'exercice des formateurs auxquels s'ajoute un coût de redevances de 500\$ par module de formation.
3. Les demandes de **formation de nouveaux formateurs** doivent être adressées au secrétariat du Carrefour de formation et nous conviendrons ensemble des modalités qui sauront répondre à vos besoins.

Pour connaître les modalités qui vous permettront de planifier vos formations, nous vous référons au document *Aide-mémoire à l'intention des responsables de formation* disponible sur le site du RUIJ : <http://ruij.qc.ca/formations.html>.

Pour tout besoin d'assistance en lien avec la présente offre de formation, nous vous invitons à communiquer avec :

████████████████████  
████████████████████  
████████████████████

